Évaluation des Finances de la Conférence régionale en réponse à la motion EGC_04 - Évaluation de la Conférence européenne du Guidisme

L'AMGE prend très au sérieux la transparence financière et la responsabilité et a soigneusement réfléchi à la meilleure façon de répondre à cet aspect de la motion.

Les Conférences régionales de 2022 et 2025 ont été organisées dans le cadre d'un partenariat tripartite entre l'AMGE, l'OMMS et une Organisation Membre hôte. En vertu du Protocole d'Accord conclu pour chaque conférence, l'Organisation Membre hôte a assumé la responsabilité financière de l'organisation de la conférence, y compris l'élaboration du budget, les recettes provenant des frais de participation et la gestion de la majorité des coûts de la conférence. Bien que les budgets mondiaux aient été partagés entre les partenaires à des fins de gouvernance, l'AMGE ne dispose pas des données détaillées sur les recettes et les dépenses nécessaires pour établir un état financier consolidé.

L'OMMS a également engagé et géré de manière indépendante ses propres coûts liés à la conférence. L'AMGE n'est donc en mesure de fournir qu'un compte rendu complet et vérifiable des dépenses qu'elle a directement engagées.

Les dépenses de l'AMGE pour les conférences régionales de 2022 et 2025 étaient liées à son rôle organisationnel, notamment la participation du personnel et des bénévoles, les déplacements, le marketing/l'image de marque, certains autres coûts liés à la mise en œuvre du programme et, en 2025, la mise à disposition d'une plateforme en ligne pour permettre la tenue de sessions de gouvernance à distance. L'AMGE n'a reçu ni géré aucun revenu lié à la conférence au cours de ces deux années.

L'AMGE s'efforce d'organiser des conférences à un coût aussi neutre que possible en collaborant avec les Organisation Membres hôtes et l'OMMS afin de fixer les frais d'inscription à un niveau couvrant la plupart des coûts d'organisation. L'AMGE s'engage à fournir un financement supplémentaire, comme indiqué ci-dessous. Dans la mesure du possible, l'AMGE utilise ses fonds réservés, tels que la Contribution européenne, pour octroyer des subventions de solidarité ou réduire les obstacles à la participation.

Bien que la motion cherche à comparer les coûts d'une conférence entièrement en présentiel avec ceux d'une conférence comprenant des éléments en ligne, les deux conférences se sont déroulées dans des lieux et des contextes économiques différents, notamment dans un contexte d'inflation importante. Ces variables ont une incidence considérable sur les coûts et signifient que le format seul ne peut être considéré comme un facteur déterminant.

Les coûts comparatifs liés au temps de travail de l'équipe d'employées salariées n'ont pas été pris en compte, car la préparation et l'évaluation de la conférence faisaient partie des tâches habituelles de nombreux membres d'entre elles.

En 2025, l'AMGE a choisi de ne pas répercuter les coûts supplémentaires liés à la participation en ligne à la gouvernance sur les délégués, car ces coûts étaient minimes par rapport aux dépenses globales de la conférence. Comme lors des conférences précédentes, le choix du lieu et du site reste le facteur le plus important dans le coût global.

Informations liées au Conférences		
Année de Conférence	**17ème CEGS 2022**	**18ème CEGS 2025**
Lieu	Rotterdam, Pays-Bas	Vienne, Autriche
Accessibilité	En présentiel	En présentiel et en ligne
Frais de participation (sans logement)	EUR 795 Aucun frais pour l'inscription en ligne.	EUR 975 (premières inscriptions) EUR 1,125 Aucun frais pour l'inscription en ligne.
Dépenses (EUR)		
Communication	EUR 3,098	EUR 1,822
Charges financières	EUR 149	EUR 110
Inscription, logement et coûts liés au voyage (pour les Bénévoles, les employés, le Comité régional, le Conseil mondial)	EUR 25,125	EUR 38,793
Information et Technologie de Communications	EUR 41	EUR 1,602

Charges liées au programme	EUR 922	EUR 866
Subventions de solidarité MO accordées	EUR 11,441	EUR 13,370
Budget prévu pour 2028 (selon le Plan d'Action triennal)	EUR 40,000	